

Neuengasse 23 CH-3001 Bern T+41 31 313 36 30 F+41 31 313 36 37 kuko@suissimage.ch

Programme du Fonds culturel de SUISSIMAGE (2019 - 2021)

www.suissimage.ch

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE FILMS POUR ENFANTS

Description et buts du programme

Les films que l'on voit pendant son enfance et sa jeunesse sont déterminants pour la formation du goût du cinéma en tant qu'adulte. Or, il est à craindre que dans quelque vingt ans, le public pour les films d'art et d'essai suisses ait disparu.

En effet, les films que les enfants regardent aujourd'hui sont surtout des productions commerciales nord-américaines, des programmes télévisés et des vidéos sur les réseaux sociaux, voire des adaptations de best-sellers. Les projections scolaires, certains festivals spécialisés et les offres de la Lanterne magique font exception en matière de films de cinéma.

Pourtant, les projections destinées aux familles remportent un grand succès; ces films sont souvent basés sur des histoires tirées de la littérature pour la jeunesse qui trouvent leur écho dans la région linguistique concernée. De nombreux pays européens ont développé des mesures d'encouragement pour des sujets originaux et contemporains destinés au jeune public et les résultats ont dépassé toutes les attentes. Mais cela implique un travail de longue haleine de toute la branche car les succès ne s'affichent pas du jour au lendemain.

Il est temps que la branche suisse du cinéma se préoccupe aussi de son jeune et futur public.

Inspirée par les expériences des pays du Nord de l'Europe, la commission culturelle de SUISSIMAGE prend l'initiative d'affecter une enveloppe budgétaire à un programme d'encouragement dont le but est de soutenir des auteur-e-s qui développent des sujets originaux et des scénarios de films pour enfants jusqu'à 12 ans.

La commission culturelle est consciente que les effets, scénarios et production des films, ne se feront pas sentir immédiatement. Mais, comme avec ses "mini-programmes" précédents, le Fonds culturel entend donner une impulsion avec un crédit annuel de CHF 200'000 pendant une période limitée de 2 ans avec possibilité de prolongation. En espérant que les autres institutions de financement reprennent la balle au bond.

Les conditions de participation se trouvent dans le règlement du 30 août 2019.

Lausanne/Berne, août 2019